



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MOULIN, Maire de Cour et Buis.

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9

Conseillers votants : 11

Date de la convocation :

13 août 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Excusés : 6

Absent : 0

Secrétaire de séance :

Mélanie BACHOUR

Procurations :

Delphine GAY donne procuration à Gaëlle COLOMBET

Martin FAYARD donne procuration à Alain JOURDAN

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
MOULIN Philippe	X		
VIALLET Gérard	X		
COLOMBET Gaëlle	X		
GAY Delphine		X	
TORNETTO Rémy	X		
BACHOUR Mélanie	X		
BELLIER Alexandre	X		
GODART Justine		X	
DURANTON Léopold		X	
JACQUET Aurélie	X		
FAYARD Martin		X	
PEREIRA Delphine		X	
JOURDAN Alain	X		
TEIXEIRA Clémence	X		
PORTELLI Paul		X	

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 25 juin 2026. Le procès-verbal est approuvé à la majorité absolue.

ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative N2 au BP 2026
2. Demande de subvention Madame PERRIN
3. Points divers
4. Commissions communales

1. Décision modificative N2 au Budget Primitif 2026

DELIBERATION - 2026 08 01

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits afin de permettre l'exécution des dépenses prévues au budget.

Après examen des besoins, il est proposé les mouvements de crédits suivants : Après examen des besoins, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Dépenses Fonctionnement Chapitre 011 Article 60612		916.00
Dépenses Fonctionnement Ligne 023	916.00	

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Recettes Investissement Ligne 021	916.00	
Dépenses Investissement Opération Financière Article 10226	916.00	

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2026 04 08 du 22 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pour : 11 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal telle que présentée ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Demande de subvention Madame PERRIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention individuelle d'une administrée, domiciliée sur la commune, concernant sa fille, dans le cadre de son intégration au sein d'une structure de sport études.

Le Maire rappelle que la commune peut soutenir, dans le cadre de ses compétences et de ses orientations certaines actions

Cette demande a été examinée par le Conseil Municipal.

Après examen de la demande, le Conseil municipal considère que l'attribution d'une telle aide ne s'inscrit pas dans les orientations actuellement retenues par la commune en matière d'attribution des aides et subventions.
Cette décision résulte ainsi de la volonté du Conseil municipal de respecter les orientations retenues par la commune en matière d'attribution des aides, et d'assurer une application cohérente et équitable des modalités d'intervention de la collectivité.

DELIBERATION - 2026 08 02

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,
Vu le Budget Primitif 2026,

Considérant la demande de subvention individuelle présentée par une administrée de la commune afin de participer aux frais liées à l'intégration de sa fille dans une structure de sport étude,

Considérant que les orientations retenues par la commune en matière de subvention ne prévoient pas de participation financière pour des projets individuels.

Considérant que le Conseil Municipal souhaite assurer une application cohérente et équitable des orientations retenues en matière d'attribution d'aides,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à:

Pour : 0 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 11 voix

SE PRONONCE CONTRE l'attribution d'une subvention au titre de la demande présentée.

8. Points divers

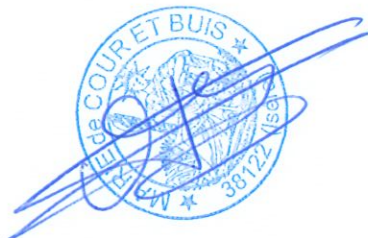
Néant

9. Commissions communales

Néant

Fin de séance à 19h45

Philippe MOULIN,
Le Maire



Mélanie BACHOUR,
Secrétaire de séance



